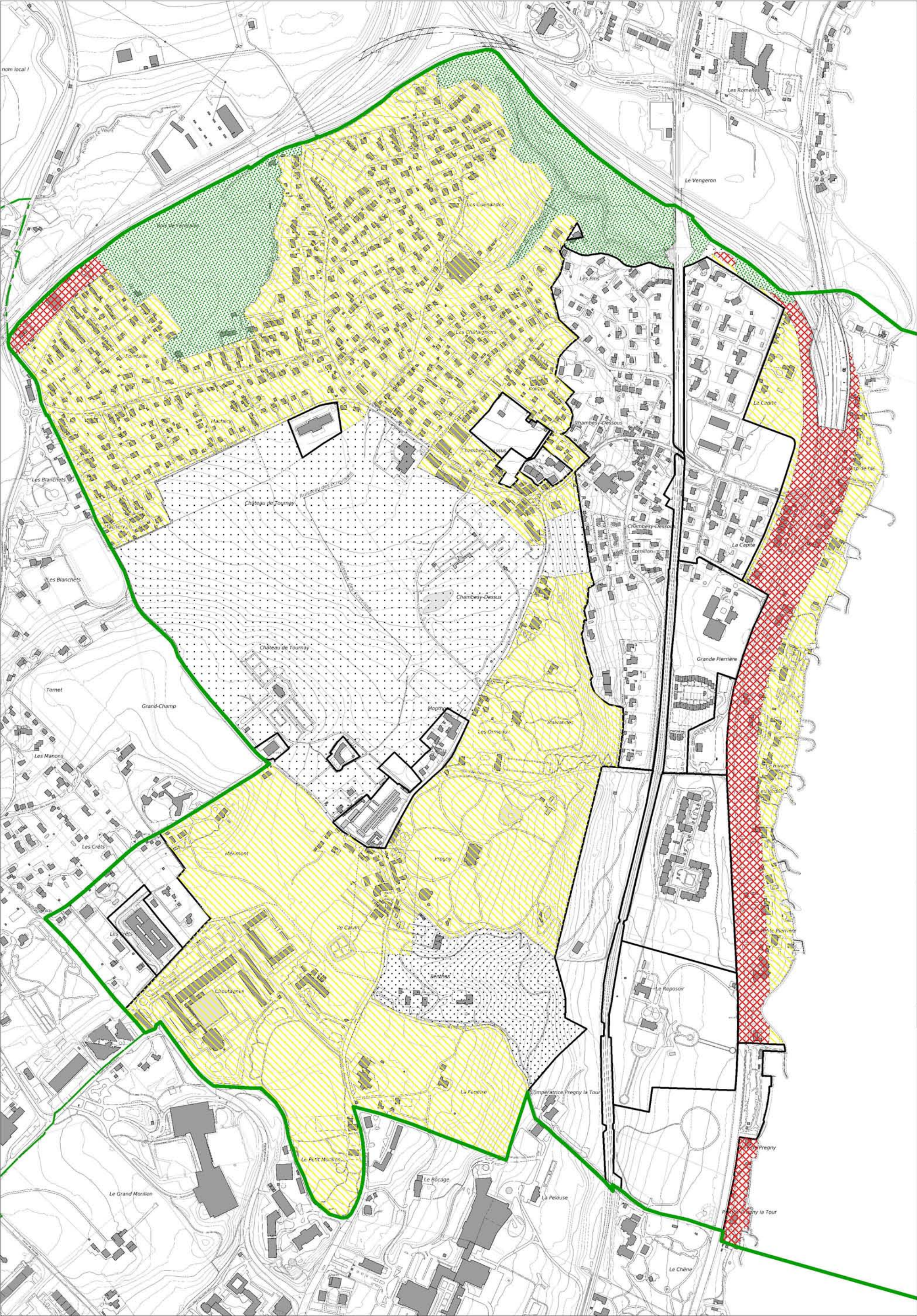
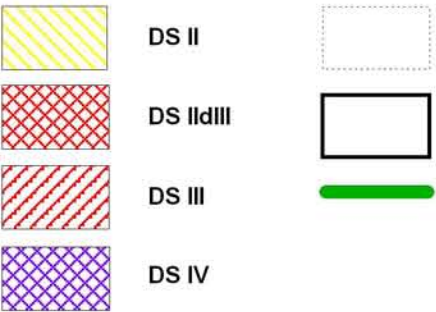




Direction générale de l'aménagement du territoire

PLAN D'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE OPB
PREGNY-CHAMBESY

(selon art. 44, 1er al. OPB)



proposition d'attribution de DS
selon la zone d'affectation

DS adopté dans le cadre d'un plan d'affectation
(PLQ, modification de zone, plan d'affectation spécial)

Limite communale

Cas particuliers

- Le DS II est attribué :
- aux bâtiments d'enseignement
 - aux hôpitaux et cliniques
 - aux établissements médico-sociaux (EMS)
- Zone de verdure V
- Zone agricole AG
- Zone de bois et forêts BF
- Périmètre de protection des rives Rhône PRR
- Zone de jardins familiaux
Autoroute/rails de chemin de fer/
tarmac de l'aéroport/Lac, Rhône
- : pas d'attribution
- : pas d'attribution

Echelle 1 : 7500		Date : 01.09.2006 Produit par : AS	Code sous-secteurs statistique 34.00.00	Code alpha. PCY
Observations :			Code aménagement 530	Archives internes
Adopté par le Conseil d'Etat le 6 mai 2009			Plan n° 29334 - 530	
			CDU :	